



## « Quel est le projet de société du milieu économique pour l'Archipel ? »

En propos liminaires, vous vous inquiétez de l'état des finances de la Collectivité. Cela est particulièrement contradictoire avec votre demande d'augmentation des crédits d'investissement à destination du secteur du BTP, de baisses de recettes (allègement de la fiscalité) ou encore de mise en place de nouvelles aides.

En 2006, alors que les comptes de la collectivité étaient dans le rouge (- 7M€) j'aurais aimé de la part du monde économique le même engouement à défendre le maintien de notre capacité d'investissement. J'aurais également aimé un même soutien appuyé afin de trouver des financements pour combler ce déficit et maintenir notre capacité d'investissement.

### 1. Secteur Pêche :

- a. La Collectivité finalise un projet de rénovation des aides à la pêche faisant suite au travail de la SODEPAR : le milieu professionnel sera saisi avant adoption à l'automne,
- b. La Collectivité est favorable à la création d'une aide à l'exportation pour les produits transformés (aides aux entreprises locales de transformation),
- c. La Collectivité est favorable à la création d'une aide au fuel pour tous les navires de pêche,
- d. Si un projet privé de gestion émerge, les pouvoirs publics pourraient envisager un cofinancement d'un entrepôt de froid.

### 2. Secteur du BTP :

- a. Notre section d'investissement sera portée à 20M€ en 2014 (14,5 M€ en investissements nouveaux et 5,7M€ de crédits reportés). Ce niveau est en partie lié aux efforts de gestion de la collectivité faits en 2013. Il s'agit de la plus forte section d'investissement depuis 2006. Cette année, de grands dossiers d'infrastructures de la collectivité (gare maritime 5M€, MNE 4M€, Hangar sous douane 3M€) sont lancés.
- b. Inscription de 500 000€ d'enrobés en plus en 2014 (budget global de 2 000 000€ dont 517 000€ non consommés en 2013 et 1 500 000€ de crédits nouveaux),
- c. Réseau de Chaleur de la SODEPAR : finalisation d'ici fin 2014 du dossier de réseau de chaleur (8M€) pour lequel nous pourrions avoir besoin du soutien des parlementaires pour boucler le financement. La SODEPAR a obtenu à ce jour une subvention de 4,8M€ de l'ADEME pour une partie des investissements. Ce dossier porté par une structure privée doit démontrer un équilibre financier avant tout lancement de travaux. C'est ce à quoi nous nous employons actuellement. Si cette étape est franchie (ce qui n'est à ce jour pas acquis), il conviendra également que la réponse des entreprises corresponde à l'enveloppe budgétaire, des subventions supplémentaires ne sont pas envisageables.

d. « Réduire le champ d'intervention des régies de travaux internes de la Collectivité » : notre régie à Miquelon est au service du développement économique agricole. Son intervention annuelle est évaluée à 170 000€ au bénéfice du secteur agricole et une réduction de son intervention viendrait anéantir les efforts de maintien et de développement d'une filière agricole pérenne. Sur Saint-Pierre, notre régie de travaux poursuivra ses missions somme toutes limitées comparativement à nos budgets annuels d'investissements globaux. Elle intervient essentiellement sur des missions pour lesquelles des entreprises ne seraient que peu intéressées ou pas disponibles. Ce n'est donc pas elle qui vient « concurrencer » le secteur privé. Je prônerai à ce sujet des efforts concertés pour lutter contre le travail non déclaré qui à mon sens fragilise le secteur de la construction.

### 3. Commerce local :

- a. La franchise douanière à l'entrée par avion ou bateau : aucun élément en notre possession ne nous incite aujourd'hui à devoir encadrer le dispositif (un suivi sera opéré par les douanes) comme vous le demandez,
- b. Nous poursuivrons la modernisation du dispositif douanier avec le logiciel SYDONIA : la douane ne dispose plus actuellement de système informatique pour lequel les professionnels auront l'occasion d'être associés comme cela était programmé pour le faire évoluer et l'adapter localement si besoin est. Des séquences de formation sont également prévues pour les commerçants. Je rappelle qu'en tout état de cause un tel dispositif sera indispensable en prévision du projet de Grand Port porté par le MEDEF et qu'il convient donc très tôt d'inciter les opérateurs économiques à utiliser cet outil,
- c. Dans le cadre des travaux en cours, nous venons de saisir la CACIMA pour la mise en place d'un code des exonérations douanières,
- d. Nous ne sommes pas favorable à l'heure actuelle à l'abaissement des taxes sur les produits dit de luxe, une réflexion sur les produits de première nécessité consommés par la population locale nous paraît plus pertinente mais nécessite des outils permettant de calibrer l'impact de telles mesures dans les différents budgets.

4. Fiscalité des entreprises : adoption en décembre 2014 (effet sur l'activité 2014) pour un montant global de 500 000€ de réduction fiscale. Fin 2014, des réductions d'impôts à destination des contribuables locaux seront prises (il faudra faire un bilan du dispositif KDO+ adopté par la Collectivité au profit du commerce local). C'est pourquoi concernant les entreprises, d'autres mesures seront étudiées dans le temps afin d'en mesurer la pertinence et d'en absorber les effets dans le budget car chaque mesure grève mécaniquement nos capacités d'investissement.

- a. Suppression de l'Impôt forfaitaire annuel (107 entreprises concernées) : proposition de la Collectivité-
- b. Adoption d'un taux réduit de 15% pour les premiers 38 120€ (91 entreprises concernées)

### 5. Tourisme :

- a. « le schéma de développement touristique est inopérant » : cette affirmation est fausse, je tiens à votre disposition le dernier compte rendu du comité de suivi qui s'est tenu en mai dernier. Des points très positifs ont été relevés et le travail se poursuit en partenariat. Je reste convaincu que les axes choisis et les clientèles cibles

(provinces atlantique en particulier) restent pertinents. Nous saisissons dans les jours à venir les acteurs en vue de vérifier les taux de remplissage des hébergements tant en 2013 que pour les prévisions 2014,

- b. Nous sommes favorables à la mise en place à partir de septembre d'une étude marketing de la « Destination SPM » suite aux comités de suivi du schéma de développement touristique et accompagnement du CRT sur 2 années.

#### Propositions complémentaires de la Collectivité :

1. Travailler à la mise en place d'indicateurs économiques partagés et fiables tant les divergences sur les chiffres avancés est flagrante (ex : patente, étude par secteur d'activité des résultats des entreprises afin d'identifier les forces et les faiblesses : périmètre à préciser...),
2. Mise à disposition à la CACIMA d'un fonds dédié permettant des actions d'audit et de suivi des entreprises en difficultés,
3. Constitution d'un collectif d'élus et de représentants économiques afin de demander une aide exceptionnelle à l'ETAT français sur un programme ambitieux de bitumage et sur la construction du barrage de la Vigie. Profiter de l'ancrage de la Secrétaire d'Etat Annick GIRARDIN et du Sénateur-Mairie Karine CLAIREAUX,
4. Création à la CACIMA d'un groupe de travail dédié aux questions douanières et fiscales : nécessité de créer du lien avec la collectivité sur ces thématiques : nous souhaitons ouvrir un dialogue sur des propositions concrètes, tangibles, évaluées....,
5. Faciliter l'accès au crédits des entreprises locales en faisant intervenir sur l'Archipel la Banque Publique d'Investissement avec qui la SODEPAR a déjà pris des contacts en mai dernier.

#### Projet de Ferry :

Nous avons pris bonne note de votre opposition au projet ferry et de votre exigence concernant le fait de privilégier un opérateur privé pour la desserte maritime, à chaque fois que cela est possible. Le dossier de la desserte est un élément essentiel du désenclavement du territoire à tel point que le MEDEF lui-même porte un projet d'investissement extrêmement ambitieux. La Collectivité a fait le choix d'une desserte publique, ce choix ne sera pas remis en cause tant qu'Archipel Demain sera au Conseil Territorial. Cette semaine le consultant poursuivra sa mission avec notamment un certain nombre de présentations des résultats de l'étude. Une décision sera prise par les élus et l'appel d'offres lancé conformément à notre planning.

Les opérateurs économiques que vous êtes ne peuvent raisonnablement pas soutenir le maintien par un opérateur économique privé d'une activité déficitaire comme l'est par exemple celle de la desserte en fret de Miquelon, il s'agit là d'un non sens.

#### Câble numérique :

Nous sommes interpellés par la soudaine remise en cause du projet de câble numérique. L'idée d'une conception publique est née en octobre 2008. Auparavant c'est SPM Telecom qui s'y était intéressé comme l'a justement rappelé Mr BOWRING lors de notre dernière entrevue, son projet privé avait été abandonné faute de volonté par son actionnaire de référence.

Ce projet qui bénéficiera d'une subvention de 5M€ du gouvernement a été validé par la Caisse des Dépôts et Consignation et un comité d'experts qui ont jugé de sa pertinence pour l'Archipel notamment en termes de potentiel de développement économique. Prochainement, la Collectivité confiera un mandat afin d'élaborer le document cadre intitulé Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique avec une partie importante consacrée aux usages, partie sur laquelle les acteurs économiques devront prendre toute leur place. A la lecture de vos doutes, la Collectivité doit-elle comprendre que l'opérateur local SPM TELECOM ne se positionnera pas sur le marché public d'exploitation du câble ? Cela irait à l'encontre de la volonté affichée de son actionnaire de référence.

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues les coûts de maintenance ont été chiffrés sans quoi ce projet n'aurait jamais été validé en haut lieu sur un point aussi fondamental. Bien plus que la maintenance, j'ai bien conscience que les acteurs économiques présents lors de nos rencontres n'entrevoient pas les perspectives de développement pour le territoire avec ce projet lié au très haut débit. Je m'attacherai à vous convaincre et à mettre en place les dispositifs nécessaires pour accompagner cette mutation en faveur des entreprises locales et donc du consommateur final qui doit être au cœur de vos réflexions. La CACIMA devra, comme d'autres organismes consulaires en France, être à nos côtés pour accompagner ses ressortissants dans ce projet ambitieux, c'est le cœur même de votre mission. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à ce que des crédits liés au numérique soient également inscrits au prochain contrat de développement État/Collectivité.

Enfin, toute baisse de recettes pour la Collectivité se traduit inévitablement par une baisse des investissements au profit de l'économie locale ainsi que j'ai eu l'occasion de vous l'expliquer lors de nos entretiens, ce sont aussi nos contraintes de gestion. Je vous rappelle que l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

Fait à Saint-Pierre, le 12 juin 2014

Le Président du Conseil Territorial



Stéphane ARTANO

